

Barberaz se dote d'un centre urbain



© Empreinte virtuelle

AMÉNAGEMENT. LA MUNICIPALITÉ DE BARBERAZ ENGAGE 6,6 MILLIONS D'EUROS DANS UN CHANTIER DE CRÉATION D'UN VÉRITABLE CENTRE-BOURG.

Par Philippe Claret

Historiquement, la commune de Barberaz, au sud de l'agglomération chambérienne, s'est d'abord développée sur les coteaux des premiers contreforts de la Chartreuse, à proximité du site des Charmettes. Les territoires inondables de la Leysse et l'Albanne, en plaine, sont longtemps restés à dominante rurale. Tout a changé après-guerre avec la construction de nombreuses maisons et immeubles collectifs en continuité de l'agglomération, donc en plaine, essentiellement le long des voies principales, mais sans que l'urbanisme n'accompagne réellement cette mutation. Certes, en 1952 une nouvelle mairie est érigée dans la plaine, au cœur du nouveau quartier, rejointe dans les années 70 par une galerie commerciale et, au début des années 80, par la salle polyvalente.

«Il restait à structurer un véritable centre digne de ce nom», estime l'actuel maire de la commune David Dubonnet. Ses prédécesseurs en étaient déjà conscients puisqu'ils ont mené une patiente campagne d'acquisition de terrains pour cela. Dès son arrivée en mairie en 2008, David Dubonnet lance les consultations autour d'un cahier des charges précis sur 2,3 hectares. «Nous avons fait le choix de conserver la mairie, construite par l'architecte de Courchevel Laurent Chappis, très représentative de l'architecture de l'époque. L'autre contrainte imposée est de ne pas

Un projet associant initiatives publiques et privées (Vinci immobilier).

toucher non plus à la salle polyvalente.» Ni, bien sûr, à la voie ferrée qui longe le site. Mais pour le reste, liberté totale. Le projet d'aménagement retenu «propose de dévier la route départementale, aujourd'hui trop rectiligne, décrit le maire, de façon à apaiser le site, améliorer la sécurité, dégager de nouvelles perspectives sur la mairie.» La route va se rapprocher de la voie ferrée et son ancien emplacement deviendra un mail piétonnier et paysager, desservant la mairie et la salle polyvalente, bordant un vaste espace public, «encadré mais pas fermé par des bâtiments», apprécie le maire.

La mise en œuvre du projet combine une opération de promotion privée et une intervention publique. Vinci Immobilier a été retenu à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif pour réaliser sur 7 900 m² (un tiers du quartier) 158 logements (dont 35 % locatifs aidés), 274 places de stationnement privé, 1 451 m² de surfaces commerciales et 3 139 m² d'activités tertiaires. Le tout pour un montant total de quatre millions d'euros. Par ailleurs, un permis d'aménager a été déposé pour l'aménagement des espaces publics (dévoisement de la route départementale, création d'une place piétonne et de 103 places de stationnement public). La maîtrise d'œuvre en est confiée au groupement Uguet Fontaine, pour 2,6 millions d'euros HT.



UN CHANTIER À 6,6 MILLIONS

Le projet a connu plusieurs évolutions au cours des années. Une Zac (zone d'aménagement concertée) a d'abord été lancée, avant d'être arrêtée lors de l'alternance politique de 2008, David Dubonnet préférant un programme mixte, combinant maîtrise d'ouvrage communale (sur les espaces publics) et privés (sur les promotions de logements, commerces et bureaux). La commune a été accompagnée par Métropole Savoie et les bureaux d'étude spécialisés Tekhne et Patriarche. «Il a fallu sans cesse trouver des solutions innovantes, se souvient David Dubonnet, pour obtenir ce que nous voulions.» Sur le second volet, l'opérateur, Vinci Immobilier, a été retenu à la suite d'une procédure de dialogue compétitif. «Elle nous a permis plusieurs allers-retours avec l'entreprise, apprécie le maire, de façon à constamment améliorer l'offre. Nous avons réellement co-conçu le projet.»

Le chantier proprement dit s'ouvre ce printemps avec les travaux de déplacements de voiries et de réseaux. Des démolitions suivront, et la construction d'un premier immeuble débute en avril. Le projet doit être livré intégralement en 2018. Il s'accompagnera, en 2016 et 2017, d'un nécessaire agrandissement de la mairie.